



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

DIEC/22-949-1679 du 21/11/2022

INSCRIPTIONS AUX EPREUVES DU CONCOURS GENERAL DES METIERS - SESSION 2023

Référence: Note de service du 3 novembre 2022, publiée au BOEN n°42 du 10-11-2022

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissements des lycées professionnels publics, privés sous contrat et des CFA

Dossier suivi par : Mme FERCHICHI - Tel : 04 42 91 72 59 - Courriel : cheraz.ferchichi@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la circulaire académique relative aux épreuves du concours général des métiers pour la session 2023 ainsi que la fiche récapitulative des spécialités en annexe 1.

Je vous précise que contrairement aux années précédentes, la première épreuve des spécialités cuisine et commercialisation et services en restauration sera exclusivement écrite.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Organisation du concours général des métiers

Session 2023

La présente note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et d'organisation de la session 2023 du **concours général des métiers qui est désormais intégré à Cyclades**.

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le concours général des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs jeunes en classe de terminale ou année de terminale de baccalauréat professionnel qui suivent assidûment les enseignements en classe des établissements publics ou privés sous contrat de type lycée professionnel (LP ou LPO) ou centre de formation d'apprentis.

Le concours est ouvert pour la session 2023 dans les spécialités qui figurent sur la fiche récapitulative jointe en annexe.

Le concours comporte :

- ✓ Une première partie, dans l'académie, qui se déroulera **le mercredi 8 mars 2023** pour toutes les spécialités.
- ✓ Une seconde partie, dans l'établissement et l'académie d'accueil, qui fera l'objet ultérieurement d'une circulaire élaborée par l'académie en charge de la spécialité. Réservée aux seuls candidats sélectionnés par le jury national, elle se déroulera sous forme d'épreuve pratique organisée au plan national, à titre d'épreuve finale du concours, **entre le mardi 9 mai au mercredi 31 mai 2023**.
Les frais de transport et d'hébergement des candidats sont pris en charge par leur établissement d'origine.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION

Seuls les chefs d'établissements et les directeurs de CFA proposent les candidats, après avis des enseignants.

Seuls les jeunes, qui présentent les meilleures chances de succès devront être présentés, ce qui implique de **restreindre la présentation à cinq élèves ou apprentis** maximum dans chaque spécialité.

Les candidats **doivent impérativement** être scolarisés en classe de terminale ou année de terminale de baccalauréat professionnel de la spécialité choisie pour le concours et être âgés de 29 ans au plus à la date de clôture des inscriptions.

Les candidats au concours général des métiers doivent être en règle avec l'obligation de recensement ou de participation à la journée défense et citoyenneté.

3) MODALITÉS ET CALENDRIER D'INSCRIPTION

• Phase préparatoire aux inscriptions

Afin de permettre aux établissements de préparer les inscriptions des élèves, une fiche de demande d'inscription est disponible en pièce jointe.

Cette fiche doit être complétée et signée par le professeur et l'élève ou son représentant légal puis retournée à la personne en charge des inscriptions au concours général dans l'établissement d'inscription.

Les fiches non revêtues des deux signatures ne sont pas recevables.

Il vous est demandé de bien informer les candidats que cette demande d'inscription ne vaut pas inscription définitive, mais que celle-ci ne sera validée qu'après le dépôt sur Cyclades de la confirmation d'inscription signée par le candidat ou son représentant légal avant la clôture des inscriptions.

- **Inscriptions**

Les inscriptions au CGM sont réalisées sous Cyclades, par les établissements des candidats,

du lundi 21 novembre 2022 au jeudi 8 décembre 2022 minuit (heure de Paris) inclus

Les établissements publics et privés sous contrat accèdent à Cyclades via la portail ARENA.

Les CFA utilisent l'accès : <https://appli.ac-aix-marseille.fr/>

Les **confirmations d'inscription** signées devront être renvoyées **avant le jeudi 8 décembre 2022 exclusivement par la PNE ou par mail à Mme FERCHICHI : cheraz.ferchichi@ac-aix-marseille.fr**

Au vu du nombre et de la répartition des candidats au sein des différentes spécialités, des informations et instructions complémentaires seront communiquées d'une part aux établissements présentant des candidats et d'autre part aux établissements désignés comme centres d'épreuves écrites.

ANNEXE 1

FICHE RÉCAPITULATIVE DES SPECIALITES

1- Spécialités de baccalauréat professionnel

1	Commercialisation et services en restauration
2	Cuisine
3	Esthétique cosmétique parfumerie
4	Etude et définition de projets industriels
5	Fonderie
6	Maintenance des matériels, option A Matériels agricoles Maintenance des matériels, option B Travaux publics et manutention Maintenance des matériels, option C Matériels d'espace vert
7	Maintenance des véhicules, option A Véhicules particuliers Maintenance des véhicules, option B Véhicules de transport routier Maintenance des véhicules, option C Motocycles
8	Métiers de la mode – vêtements
9	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
10	Métiers du commerce et de la vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial (VCA) option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale (VCB)
11	Métiers et arts de la pierre
12	Organisation de transport de marchandise
13	Plastiques et composites
14	Technicien en chaudronnerie industrielle
15	Technicien d'usinage
16	Technicien menuisier agenceur
17	Travaux publics

2- Spécialités du Brevet des métiers d'art

1	Ebéniste
---	----------